



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 février 2022

n° 017-22 C

Objet : RD - Actualisation du projet d'agglomération - La Fabrique 2.0

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton -

Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-François Beccu à Raphaële Mouric - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de James Hallay à Josette Rémy - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 février 2022

délibération n° 017-22 C

objet **RD - Actualisation du projet d'agglomération - La Fabrique 2.0**

Philippe Gamen, président, rappelle que Grand Chambéry a lancé une démarche d'actualisation du projet d'agglomération au printemps 2021 avec pour objectifs de :

- faire ressortir une vision partagée des enjeux pour le futur du territoire,
- définir les priorités d'actions de l'agglomération pour ce mandat et au-delà,
- les traduire budgétairement, en particulier à travers le programme pluriannuel d'investissement et le budget de fonctionnement.

Ce travail d'actualisation du projet d'agglomération s'est appuyé sur la concertation réalisée pour la Fabrique du territoire, projet adopté en 2018 (378 jours de concertation). Pour marquer cette continuité et cette actualisation, le choix a été fait d'intituler le projet "la Fabrique 2.0".

Un projet construit avec les élus

La démarche lancée en mars 2021 a débuté, en premier lieu, avec le recueil des propos des 38 maires de l'agglomération, de l'ensemble des vice-présidentes et vice-présidents, des présidentes et présidents des territoires voisins et d'organismes partenaires. Près de 50 entretiens ont été menés par un scientifique, professeur à l'ENSAG de l'université Grenoble Alpes, responsable de la Chaire Territorialisation, en collaboration avec deux consultantes et un professeur de droit de l'université Savoie Mont-Blanc, afin de garantir la neutralité d'analyse du territoire et du rendu des avis et débats. Ces entretiens ont été complétés par des séminaires de travail avec les vice-présidentes et vice-présidents ainsi que les membres du comité de direction, et a permis l'élaboration d'un rapport sur le développement du territoire.

De nombreux autres temps de présentation ou d'échanges ont eu lieu entre mars 2021 et janvier 2022 : quatre Conférences des maires, cinq réunions de l'exécutif, des temps de travail dans les commissions thématiques et quatre réunions avec le Conseil de développement.

Préserver la qualité de vie du territoire : enjeu stratégique et majeur de la Fabrique 2.0

Grand Chambéry dispose d'un territoire à la qualité de vie reconnue, unique et aux multiples facettes, riche de nature avec la proximité de deux parcs naturels régionaux (massif des Bauges et Chartreuse), mais également riche de patrimoine historique reconnu avec une cluse urbaine et une ville centre de plus en plus attractives.

L'enjeu stratégique et majeur, partagé par tous, est de préserver et renforcer la qualité du territoire. Les habitants sont particulièrement attentifs à la qualité de l'environnement, aux mobilités, à l'accès à des services de proximité performants. **Préserver et renforcer cette qualité de vie indéniable demande une maîtrise de l'accroissement démographique du territoire et une maîtrise du foncier, un service public efficient de proximité, en appui des communes.**

Pour atteindre cet enjeu stratégique, la Fabrique 2.0 s'articule autour de :

- **3 axes transversaux :**
 - o **une stratégie d'aménagement et de foncier** à amplifier pour une maîtrise de l'urbanisme, du développement économique et la préservation de l'environnement,
 - o **un service d'appui aux communes** à déployer en termes d'ingénierie financière et technique, de concertation et de relation à l'utilisateur pour un meilleur équilibre territorial,
 - o **une étude sur la prise de nouvelles compétences** à initier pour le développement de l'agglomération,
- **2 axes d'engagement :**
 - o **une agglomération solidaire et attractive** pour construire un territoire où il est possible de trouver un logement en adéquation avec les capacités et aspirations de chacun, de trouver un emploi, de disposer d'équipements collectifs et de services adaptés à chaque étape de la vie. Il s'agit de construire un territoire à l'écoute des habitants, qui soutient les initiatives et où il est possible d'innover, un territoire dont les habitants se sentent fiers.
 - o **une agglomération engagée dans la transition écologique et énergétique** pour ancrer durablement le territoire dans la transition écologique et énergétique et relever le défi du changement climatique en visant la sobriété énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air.

Un plan d'actions ambitieux et pragmatique

Le souhait a été d'identifier, en lien avec les services, des actions concrètes afin de rendre le projet d'agglomération rapidement opérant.

123 actions ont été recensées dont 33 définies « cœur de cible » par les vice-présidentes et vice-présidents qui feront l'objet d'un examen attentif. Les autres actions correspondant pour la grande majorité à des missions indispensables et déjà engagées au sein de la collectivité seront poursuivies ou ajustées.

Toutes les actions feront l'objet d'une évaluation régulière pour mesurer l'efficacité et la pertinence des politiques publiques menées.

Des partenaires à mobiliser

L'enjeu stratégique et majeur du projet d'agglomération ne pourra être atteint sans un appui des communes. Chaque commune a son rôle à jouer dans la réussite de ce projet.

De même, pour la réussite du projet de territoire, Grand Chambéry devra mobiliser ses partenaires (Chambéry-Grand Lac Economie, Cristal Habitat, l'OPAC, l'EPFL, Savoie Déchets, Grand Chambéry Alpes Tourisme, le Syndicat mixte des stations des Bauges, le CISALB, le SMIAC...) sans qui l'atteinte des objectifs fixés sera compromise.

Considérant les enjeux communs au bassin de vie,

Vu l'article 26 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le projet de territoire « la Fabrique 2.0 ».

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 017-22 C

Objet de l'acte : RD - Actualisation du projet d'agglomération - La Fabrique 2.0

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26777H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26777H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au